



Intervention des élus SE-UNSA à la CAPA recours SIAE des certifiés le 29 janvier 2020

Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines,

Mesdames et messieurs Les représentants de l'Administration,

Mesdames et messieurs Les représentants des personnels élus,

Nous souhaitons commencer en présentant à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2020, en espérant qu'elle soit plus favorable aux personnels de l'Éducation Nationale que ne l'a été 2019.

Comme la moitié de l'assemblée ici présente nous ne sommes pourtant guère rassuré-e-s à ce stade sur l'issue de cette année qui commence à peine, tant nos dirigeant-e-s savent entretenir depuis quelques mois le flou concernant notre métier et ses perspectives.

Oui décidément, il nous est difficile d'envisager comment « la réforme des retraites va rétablir l'équité entre les Français » :

-L'âge pivot à 64 ans qui lèserait les collègues ayant tous leurs trimestres avant cet âge semble s'éloigner. Pour autant, les discussions autour d'un âge d'équilibre sont toujours d'actualité.

-La réforme par points concernerait certains collègues et soi-disant pas les autres

-Les simulations proposées sont plus qu'opaques, s'appuient sur des exemples fictifs ne correspondant en rien à la majorité des collègues en fin de carrière ; les modalités de calcul ne sont pas explicitées.

- Les promesses de revalorisation enfin, ne s'accompagnent d'aucun signe tangible de bonne volonté comme aurait pu l'être par exemple le tant espéré dégel du point d'indice...

Oui, vraiment, concernant nos dirigeants nous avons le sentiment au mieux d'un grand amateurisme, au pire d'une volonté délibérée d'embrouiller les esprits. L'un, et non le moindre, reconnaît volontiers au détour d'un débat que nous sommes mal payé-e-s mais qu'il lui faudrait 10 milliards pour revaloriser les enseignant-e-s et qu'il ne les aura pas demain car il s'agit « des impôts des Français », l'autre annonce finalement qu'il les trouvera

mais sur 10 à 20 ans, promet des revalorisations qui ne lèseront personne tout en compensant surtout les pertes des personnels nés après 75, revalorisations qui concerneraient surtout les PE et prendrait surtout la forme de primes.

À ce stade et sans plus d'information, cette équation nous paraît surtout bien complexe à résoudre... Sans doute vivons-nous un énième effet de l'ère de l'École de la confiance, où les promesses et les formules devraient se suffire à elles-mêmes pour obtenir l'adhésion des enseignants.

À l'Unsa nous voulons du concret et à ce jour il n'y en a pas assez. Comment faire confiance, comment ne pas être plus qu'inquiets au regard de ce qui a été accompli depuis deux ans et demi ?

- «Pas de grande loi Blanquer », c'est vrai, mais pour finir une loi de l'École pour la confiance bien mal nommée ...

-Pas de modification des statuts, c'est vrai, mais une deuxième heure supplémentaire imposée, sans tambour ni trompette.

-Une réforme du lycée et du Bac si mal ficelée dans son déploiement et les moyens qui lui sont alloués que tous, parents, élèves, enseignant-e-s, chef-fe-s d'établissement s'en plaignent à un degré ou un autre. Il n'y a qu'à voir le nombre de blocages dans les établissements de notre académie.

Oui, décidément que de changements pendant ces deux courtes années, en « toute confiance »... et sans concertation. On nous écoute, oui, mais on ne nous entend pas.

« Dialogue social » est en effet l'autre formule magique, petite sœur de « l'École pour la confiance », litanie rabâchée mais sans fondement, à l'heure de la loi fonction publique qui a vidé en grande partie de leur sens et les CAPA, et les CHSCT.

Et aujourd'hui il nous faudrait faire aveuglément confiance sans garantie, quand on nous promet qu'avec la retraite universelle – qui, au passage, ne l'est plus trop comme chacun peut le constater- les personnels de l'éducation ne seront pas perdants parce qu'on va les « revaloriser ».

Pour le SE-Unsa, la question de l'âge pivot reste une des lignes rouges. Nous enregistrons le retrait -sous condition- annoncé par le premier ministre, mais nous attendrons le mois d'avril pour nous en réjouir pleinement.

Quant à la revalorisation tant nécessaire, réforme des retraites ou pas, elle doit se faire pour tout le monde, né-e-s avant ou après 75, que l'on soit PE ou dans le 2nd degré, Psy En ou CPE. Elle ne doit pas reposer uniquement sur l'indemnitaire mais concerner en premier lieu la grille indiciaire. En aucun cas elle ne doit conduire à modifier le statut des enseignant-e-s ni alourdir encore leurs tâches déjà si conséquentes mal connues et mal reconnues. Nous demandons des garanties concrètes et immédiates pour qu'enfin les mots retrouvent leur sens et que les effets de communication cessent d'être un mode de gouvernance, aussi dangereux qu'inefficace.

Mais l'on s'égare, nous direz-vous, puisque la réunion d'aujourd'hui est bien une CAPA, donc une discussion paritaire, fondée sur le « dialogue social », pour étudier la situation de collègues ayant déposé un recours suite à l'appréciation finale de leur rendez-vous de carrière.

5 recours devant la CAPA l'an dernier, 25 cette année. Le Se Unsa se félicite qu'un nombre grandissant de collègues aient décidé de faire connaître leur incompréhension suite à leur évaluation. Ce nombre serait sans doute encore plus élevé si celles et ceux dont le recours

gracieux n'a pas abouti avaient tous et toutes été au bout des procédures auxquelles ils et elles ont le droit.

Nous ignorons ce chiffre, ainsi que le total des recours gracieux accordés, mais vous ne manquerez pas de nous le communiquer aujourd'hui. Dans tous les cas, le nombre de recours aurait été plus important si tous les collègues déçus par leur évaluation avaient « osé » se saisir des procédures qui existent.

Nous appelons de nos vœux la sortie des logiques comptables à l'heure d'évaluer la valeur professionnelle de nos collègues. En effet, la loi des quotas biaise les évaluations, génère des aberrations qui, en se multipliant, ôtent toute crédibilité au système d'évaluation.

En attendant la déconnexion de l'évaluation de la valeur professionnelle de celle de l'avancement, le SE-Unsa demande que le quota de 10% d'avis Excellent passe à 30%.

Le SE-Unsa demande également que l'avis recteur pour le passage à la hors-classe ne soit pas figé, surtout pour les collègues n'ayant pas bénéficié de rendez-vous carrière.

Pour notre académie et la présente CAPA, nous demandons que les collègues qui sont au 9^{ème} échelon avec un avis figé et qui ont 8 avis Excellent et 3 avis Très Satisfaisant obtiennent un avis rectrice Excellent.

Pour le SE-Unsa, les commissaires paritaires certifiés titulaires et suppléants,

Sophie Mercadal
Patricia Escapil
Vincent Fauvel
Christine Moine-Uiber
Christelle Labatut
Evelyne Faugerolle